

AVIS PUBLIC



CERTIFICAT DES RÉSULTATS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ PAR LA REQUÊTE EN AGRANDISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER LATIN

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 86;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 3;
4. la requête en agrandissement de la Société de développement du Quartier latin est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie